

# Certificat

## ANTIPOLLUTION DES INSTALLATIONS D'EAU

### Famille de produit : EAU

Le CSTB atteste que les produits mentionnés en annexe sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification ANTIPOLLUTION DES INSTALLATIONS D'EAU (NF 045) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

**La société**                    **Matam**  
**4 chemin des deux Mares**  
**FR-27170 Ecardenville la Campagne**

**Marque commerciale :**        **MATAM**

le droit d'usage de la marque NF ANTIPOLLUTION DES INSTALLATIONS D'EAU pour les produits objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission 409-20/1 du 17 janvier 2020

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valable pendant 15 mois. Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

## CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Les produits bénéficiaires du droit d'usage de la marque NF ANTIPOLLUTION DES INSTALLATIONS D'EAU possèdent les caractéristiques minimales exigées par les normes et éventuellement complétées par les documents techniques, spécifiées en annexes.

**Ce certificat comporte 2 pages.**

**Correspondant :**

CAZENAVE Emmanuel

Tél. : (33) 01 64 68 85 41

Fax :

Email : Emmanuel.CAZENAVE@cstb.fr

Pour le CSTB  
Pour le Président



Edwige PARISEL

**Annexe du Certificat**

Décision n° 409-20/1

**APPAREILLAGES DE CONTRÔLE SUR SITE DES ENSEMBLES DE PROTECTION SANITAIRE**

Ces produits possèdent les caractéristiques minimales définies dans la norme NF P 43-018 et dans le document technique 045-08.

Marque	CSTB	Référence commerciale	Type
<b>Gamme: ANCD104</b>			
MATAM	M01	ANCD104	
<b>Gamme: ANCD302</b>			
MATAM	M02	ANCD302	